

CCAS/JD/EF

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
NOYELLES-GODAULT**

---

**PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois le seize mars à quinze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noyelles-Godault, légalement convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BIZET, Président.

**Personnes présentes :**

Elus :

Mesdames BIEGALSKI Valérie, OUDJIAL Samra, LEFEBVRE Rolande, BOUCHART Doriane, DELANNOY Emilie, DUFRENNE Arlette, DURIEZ Marie-Christine et DELIERS Danielle.

Messieurs BIZET Gérard, BOUCHEZ André, DELIERS Jean-Claude, JACQUART Alain, KOSCIANSKI Richard et LEMAITRE André.

Techniciens :

Madame NORTIER Corinne,  
Monsieur DELCOURT Julien,  
Madame FUGERE Elodie.

**Ont donné procuration**

Madame SENECHAL Jeanne à Madame OUDJIAL Samra  
Monsieur DHUMERELLE Privat à Madame DUFRENNE Arlette

**Personne absente :**

Madame LEGROUX Christelle

Secrétaire de séance : Monsieur JACQUART Alain

Après l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration par le secrétaire de séance, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

1. Débat d'Orientations, Budgétaires (DOB),
2. Questions diverses.

**I. Présentation du bilan d'activités de l'exercice 2022**

Monsieur le Président remercie l'ensemble du Conseil d'Administration et les techniciens pour les divers projets développés au cours de l'année.

Monsieur Julien Delcourt, Responsable du CCAS présente le bilan d'activités de l'exercice 2022 :

**L'accueil généraliste :**

Durant près de deux années, l'accueil du CCAS a pu être créé et organisé par le recours aux contrats aidés. La non-reconduction des contrats Parcours Emploi Compétence dans la durée ne permettait pas d'envisager de poursuivre le maintien de cet accueil social de proximité sous cette forme.

Afin d'optimiser les moyens humains, l'accueil du CCAS s'est déporté progressivement sur le plateau de l'accueil de l'hôtel de ville qui assure donc une mission d'accueil global. Cette nécessaire nouvelle organisation amène l'équipe à recevoir les usagers exclusivement sur rendez-vous (sauf urgences).

**L'exercice 2022 présenté en quelques chiffres :**

- 2 725 passages estimés
- 10 ménages domiciliés soit 116 courriers à l'année.
- 151 ménages aidés (aides alimentaires ou financière Sur Fonds propres).
- 30 ménages accompagnés par le travailleur social (dans une logique d'approche globale et en comptant sur la mobilisation des actions partenariales).
- 21 ménages aidés par le Fonds Solidarité Logement ou le Fonds Solidarité Communautaire.

**Le logement :**

- 490 rendez-vous.
- 132 demandes de logement social en attente.
- 76 ménages relogés.
- 15 logements visités dans le cadre du permis de louer.
- 1 arrêté d'urgence dans le cadre du Relevé d'Observation du Logement (ROL).

**L'aide alimentaire :**

- Plus de 386 rendez-vous dont 60% de « nouveaux ménages ».
- 117 ménages bénéficiaires de l'épicerie solidaire.
- 57 ménages ont bénéficié de chèques ponctuels.

**Les aînés : « Bien vivre sa retraite et bien vieillir »**

- 76 seniors Noyellois disposent d'une carte de transport APODIS.
- 267 participants à l'estaminet du printemps.
- 204 convives au banquet des aînés du mois d'octobre.

- 508 colis distribués.
- Plus de 400 séniors ont participé aux actions autour de la semaine bleue.
- 84 ateliers pour prendre soin de soi.
- 20 bénévoles

Adoption à l'unanimité.

## **II. Débat d'Orientation Budgétaire**

Madame Valérie BIEGALSKI, Maire Adjointe et Vice-Présidente du CCAS, présente à l'assemblée le Rapport des Orientations Budgétaires mettant en avant les éléments suivants :

- **Eléments financiers de 2022 :**
  - Total des dépenses en 2022 : 82 642,89 €.
  - La dépense relative aux séniors est plus importante que celle de l'exercice précédent compte tenu de la réalisation du repas à thème estaminet (en compensation des banquets qui n'ont pas pu être réalisés durant la crise sanitaire).
  - 13% des dépenses concernent les nouvelles actions engagées dans le cadre du projet Inter-Âgir (subventionnées par la Conférence des Financeurs et la Fondation de France).
  - Les recettes 2022 sont composées :
    - D'une subvention municipale à hauteur de 50 000 €,
    - Du report des excédents pour un montant de 98 289,04 €,
    - D'un don de l'Association des Sous-Officiers de Réserve à hauteur de 600,00 €,
    - D'une subvention de la Fondation de France à hauteur de 8 000,00 €,
    - D'une subvention de la Conférence des Financeurs à hauteur de 12 000,00 €.
  - Très peu de dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 soit 7 503,60 €.
    - Remplacement de la borne informatique à hauteur de 1 371,60 €,
    - Acquisition des casques de réalité virtuelle dans le cadre du projet Inter-Âgir (subventionnés par la Fondation de France) à hauteur de 6 132,00 €.

Mme Valérie BIEGALSKI met en avant le contexte de crise énergétique et la hausse des coûts de l'alimentation qui risque d'entraîner des dépenses supplémentaires afin de soutenir les ménages les plus fragiles.

- **Orientations de l'année 2023 : Actions reconduites**
  - Les aides alimentaires - Au profit des familles et des personnes ayant des difficultés, selon les critères définis dans le règlement des Aides Sociales FacultatIVES (colis d'urgence, bons alimentaires exceptionnels, accès à l'épicerie solidaire, bons d'achats auprès de l'épicerie solidaire, etc...).

- Fêtes et cérémonies - Actions et manifestations dirigées vers la famille, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes privées d'emploi (organisation de voyage et repas en faveur des aînés, cérémonie fête des mères, banquet des aînés, etc...).
- Actions d'information et de sensibilisation - Organisation et financement éventuel d'actions diverses d'information et de sensibilisation à destination de la population.

o **Orientations de l'année 2023 : Nouvelles actions**

**1. Poursuivre la mise en œuvre du Projet Social de Territoire.**

Afin de mettre en œuvre les priorités et ambitions fixées par le Président du CCAS et le Conseil d'Administration, le CCAS poursuivra la mise en œuvre des conditions d'animer son projet social de territoire.

Le projet social est un document de planification, sur la base d'un diagnostic précis des besoins du territoire. Il permet de se doter d'un cap à moyen terme, d'un plan, d'une organisation, de moyens permettant de l'atteindre sans se disperser.

Les grandes orientations doivent permettre de valoriser les actions en faveur du public, mettre les habitants au cœur des dispositifs et de valoriser les partenariats, le travail en réseau.

La démarche intègre l'évaluation et l'adaptation des actions mises en œuvre.

Le Projet Social de Territoire se décline selon 5 piliers qui constitueront les axes majeurs de la politique locale d'action sociale, à savoir :

- Parcours résidentiel et habitat de qualité pour tous,
- Bien vivre sa retraite et bien vieillir,
- Soutenir et accompagner les parcours de vie,
- Imaginer de nouvelles réponses avec les habitants et les partenaires,
- Bien grandir et s'épanouir.

**L'Economie Sociale et Solidaire** constitue l'une des grandes ambitions du Projet Social de Territoire.

**Ce projet, coconstruit avec les administrateurs, n'impacte pas le budget de fonctionnement du CCAS sur l'exercice 2023, le pilotage étant mené en interne et ne nécessitant pas de prestations externes dédiées.**

**2. Inter-Âgir ! : Construire de nouvelles réponses intergénérationnelles avec les habitants**

Les actions développées en 2023 sont les suivantes :

- Accompagner le groupe de bénévoles soutenant les seniors isolés et les actions intergénérationnelles :
  - Dans sa montée en compétence par une analyse de pratique régulière comptant, notamment, sur l'intervention d'un psychologue.
  - Dans son étoffement et le développement de nouvelles actions participatives.

- Développer pour les seniors une nouvelle offre d'ateliers « bien-être » adaptés aux besoins recensés et exprimés.
- Mobiliser les seniors dans l'émergence de nouvelles réponses sociales et solidaires.

**Ce projet compte sur des financements externes. La Conférence des Financeurs de 14 000 € pour l'exercice 2023.**

### **3. Parcours résidentiels et habitat de qualité pour tous :**

Les nouvelles actions prévues sur cet axe sont :

- **Mise en œuvre de la cotation en matière d'attribution des logements sociaux :**
  - D'ici la fin de l'année 2023, la cotation sera mise en œuvre et rendue effective afin de garantir une meilleure lisibilité dans l'attribution des logements sociaux sur la CAHC. Cette nouvelle donne appréciera des priorités des candidats selon un nombre de points reposant sur des critères nationaux et locaux (définis par les partenaires lors de groupes de travail avec la CAHC).
- **Extension du Permis de Louer :**
  - L'extension du Permis de Louer est effective et le dispositif concernera de nouveaux axes sur la commune.

**Ce projet, réalisé en interne, n'impacte pas le budget de fonctionnement du CCAS sur l'exercice 2023.**

### **4. Développement de nouvelles réponses solidaires avec les habitants et les partenaires**

Le projet Inter-âgir constitue une première expérience en matière de co-construction de nouvelles réponses avec les habitants et à permis de construire et fédérer un premier réseau de bénévoles.

Afin de poursuivre dans cette voie, pour l'année 2023, il est proposé de :

- **Développer un Repair-Café :**

Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair-Cafés dont l'entrée est ouverte à tous. Outils et matériel sont disponibles à l'endroit où est organisé le Repair-Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. Vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets, et autres. D'autre part sont présents dans le Repair-Café des experts bénévoles, qui ont une connaissance et une compétence de la réparation dans toutes sortes de domaines.

- En comptant sur la fédération et la mobilisation d'un nouveau réseau de bénévoles,
- En adhérant au réseau des Repairs Café pour accéder à la labellisation et aux outils d'aide au démarrage,
- En organisant des temps d'échanges, un samedi par mois, pour lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi,

**Ce projet compte sur des financements externes à travers une subvention d'aide au démarrage de 1 500 € qui sera sollicitée auprès du Symevad sur l'exercice 2023**

- **Accueillir des jeunes volontaires en Service-Civique en format partenarial :**
  - Pour renforcer le lien social et intergénérationnel des seniors,
  - En comptant sur un portage des Missions avec l'association Uniscité,
  - En mutualisant la mission en transversalité avec l'Ehpad la Rive d'Or et le Béguinage Floralys,

**Ce projet, comptant sur un portage technique et financier d'Uniscité, n'impacte pas le budget de fonctionnement du CCAS sur l'exercice 2023.**

- **Accompagner la dynamique partenariale préfigurant l'émergence d'un Tiers Lieu sur le territoire communal :**
  - Contribuer au Diagnostic Local d'Accompagnement (DLA) qui sera réalisé durant le premier semestre afin d'impulser une dynamique partenariale quant à la création du Tiers Lieu,
  - Mesurer l'implication potentielle et à venir du CCAS à travers les actions qui pourraient y être développées.

**Ce projet compte sur les actions existantes ou prévues et n'impacte pas spécifiquement le budget de fonctionnement du CCAS sur l'exercice 2023.**

- **Accompagner de nouvelles dynamiques participatives qui mettent au cœur du projet les habitants et comptent sur de nouvelles dynamiques partenariales :**
  - Des ateliers cuisines animés par les habitants dans une logique intergénérationnelle et interculturelle et en lien avec la dynamique régionale, capitale de la gastronomie européenne,
  - Action de prévention autour du Ruban Blanc,
  - Action participative pour soutenir l'action communale engagée à l'occasion d'Octobre Rose,
  - ...

**Ce projet, réalisé en interne, n'impacte pas le budget de fonctionnement du CCAS sur l'exercice 2023.**

##### **5. Une attractivité locale à mettre en avant :**

**Rapprocher les chercheurs d'emploi Noyellois des secteurs qui recrutent :**  
De par son attractivité économique, le territoire communal présente de nombreuses opportunités d'emploi.

Il ne s'agit pas de se substituer aux partenaires compétents et dispositifs en vigueur mais d'imaginer une réponse locale complémentaire pour :

- Promouvoir les offres d'emploi et de formation notamment dans les domaines porteurs (référencement, opération job-dating, forum, ...),
- Remobiliser les personnes dans une dynamique emploi en favorisant et en organisant, pour chacun, les relais vers les accompagnements adaptés proposés par les partenaires du territoire (Définition de projet, immersion en entreprise, contrat d'engagement jeune, actualisation de CV, maîtrise du numérique, ...).

**Ce projet, réalisé en interne, n'impacte pas le budget de fonctionnement du CCAS sur l'exercice 2023.**

Adoption à l'unanimité

### **III. Le Budget 2023 (prévisions)**

Cette partie présente classiquement les orientations pour les sections de fonctionnement puis d'investissement en dépenses comme en recettes. Le CCAS n'ayant contracté aucun emprunt la partie réservée à la dette n'a pas lieu d'être.

#### **LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

##### **(Prévisions à ce stade avant élaboration du Budget Primitif)**

##### **Les dépenses de fonctionnement**

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement devraient être de l'ordre de 165 000 €.

##### **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :

- Une subvention municipale de 50 000,00 € sera sollicitée,
- Une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de 14 000,00 € est sollicitée pour la suite du projet Inter-Âgir,
- Une subvention du Symevad de 1 500,00 € sera sollicitée pour la création du Repair-Café,
- Un report des excédents de 86 247,04 €.

#### **LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**

##### **(Prévisions à ce stade avant élaboration du Budget Primitif)**

##### **Les dépenses d'investissement**

La programmation budgétaire ne prévoira pas de dépenses d'investissement particulières.

##### **Les recettes d'investissement**

Le report des excédents devrait être de 71 522,74 €.

### **IV. Questions Diverses**

Monsieur Jean-Claude DELIERS demande des précisions sur le circuit de fonctionnement du permis de louer. Madame Valérie BIEGALSKI explique que le pilotage du dispositif revient à la CAHC. Plus précisément, le bailleur privé doit solliciter une demande d'autorisation de mise en location avant d'attribuer un logement. Les services de la CAHC sont en charge de l'instruction et de la vérification des pièces attendues (diagnostics techniques notamment). Dans le cadre de l'instruction, la commune, à travers son CCAS est alors sollicitée pour réaliser une dernière visite de contrôle. Tenant compte de l'avis et du rapport de visite, les services communautaires sont alors en mesure de se prononcer quant à la délivrance de l'autorisation. L'extension du périmètre permet de s'assurer que la quasi-totalité des logements privés puissent être concernés par la démarche. L'augmentation du nombre de visites se fait déjà ressentir en ce début d'année mais cette charge de travail a bien évidemment pu être anticipée et est absorbable.

Madame Marie-Christine DURIEZ s'interroge quant aux interventions qui peuvent être réalisées lorsqu'un locataire est déjà en place et se plaint de l'état de son logement. Madame Valérie BIEGALSKI explique que le CCAS intervient également dans ce cadre et peut être amené à réaliser des Relevés d'Observation Logement (ROL). Monsieur Julien DELCOURT complète en précisant que, dans certains cas, les pouvoirs de police du Préfet peuvent être et ont déjà été sollicités et activés dans le cadre de la prescription de mesure d'urgence visant à mettre en sécurité un logement pour s'assurer de la protection des occupants.

En rapport aux interventions du CCAS en faveur des seniors fragiles et isolés, Madame Marie-Christine DURIEZ pose la question de l'existence du registre des personnes vulnérables et de son articulation avec les missions proposées par les bénévoles. Madame Valérie BIEGALSKI rappelle que ce registre existe sur la commune. La crise sanitaire s'est d'ailleurs traduite par une forte augmentation des personnes fragiles et isolées repérées et inscrites sur ce registre. C'est pour cela que les premières actions engagées par le Conseil d'Administration dans le cadre du Projet Social de Territoire ont en premier lieu concerné les seniors avec notamment la mise en place de réponses de lien social comptant sur la création de missions bénévoles. A ce stade, les seniors qui figurent sur le registre et qui en ont manifesté le souhait sont rencontrés ou contactés régulièrement par les bénévoles.

Monsieur Julien DELCOURT informe de l'avancement des ateliers de médiation artistique qui compte sur la prestation d'un psychologue intervenant en art-thérapie (dernière action engagée dans le cadre du projet Inter-Âgir). Compte tenu d'un faible nombre de personnes intéressées, l'action a été initiée autour d'une sortie au Musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq afin de familiariser les seniors à l'art brut pour rendre les ateliers accessibles et susciter l'envie. Le démarrage de cette action est un franc succès puisque plus de 20 participants se sont engagés dans les premiers ateliers. Les matériaux ressourcés seront donc privilégiés afin de pouvoir supporter le coût vu le nombre de participants.

Le prochain Conseil d'Administration se tiendra le : **JEUDI 13 AVRIL à 14h00**, Salle du conseil à l'étage de la Mairie.

---

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h55.***

---

PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE.

La secrétaire de séance,



**Alain JACQUART**

Le Maire,

**Gérard BIZET**



---

## ANNEXE

---

- **DELIBERATION 23.001 :**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2023**

Adoption à l'unanimité : ((16 voix : BIZET Gérard, BIEGALSKI Valérie, OUDJIAL Samra, SENECHAL Jeanne (par procuration), LEFEBVRE Rolande, BOUCHART Doriane, DELANNOY Emilie, DUFRENNE Arlette, DURIEZ Marie-Christine, BOUCHEZ André, DELIERS Danielle, DELIERS Jean-Claude, DHUMERELLE Privat (par procuration), KOSCIANSKI Richard, LEMAITRE André).